

SAINT SEINE INFOS



SOMMAIRE : EDITO :	page 1
COMMUNIQUER :	
Avec la mairie et les services...	page 2
DEPART D'UN CONSEILLER :	
Didier JEANNIN nous quitte....	page 3
HISTOIRE D'EAU :	
Syndicat d'adduction d'eau...	page 3
PÊCHE :	
Assemblée générale...	page 4
PROTECTION CIVILE :	
Évènements tragiques...	page 5
JOURNÉE DU PATRIMOINE :	page 5
AFFOUAGISTES :	page 5
CORRESPONDANT DEFENSE :	
L'armée informe et s'informe....	page 6
TRACTEUR :	
Mise à la retraite.....	page 6
COLLECTIVITÉS LOCALES :	
Impôts, qui paie quoi ?	page 6-7
RALLYE :	page 7
FINANCES COMMUNALES:	
CA 2003, budget 2004....	page 8
LOTISSEMENT	page 8
TRANSFORMATEUR	page 8
COMMUNAUTÉ DE	
COMMUNES	page 9
Organigramme	page 10
INTERNET : site de Fontaine....	page 10
ADSL : Réponse de france-télécom	page 11
NUISANCES CANINES	page 11
RÉUNION PUBLIQUE	page 11
PATOIS	page 12
ASSOCIATIONS	page 12
NETTOYAGE DE PRINTEMPS	page 13
FOOT-BALL – ÉTAT CIVIL	page 13
LES COMMERCES	page 14

La Tribune du Conseil...

Équité

Quand l'État lance une contribution nationale sous forme d'impôt il met en place tout un arsenal de contrôles aboutissant à une surveillance systématique de chaque contribuable. Celle-ci se traduit très souvent par des amendes ou des redressements en cas de fraude. Ces sanctions ne sont guère discutables étant protégées par des dispositifs législatifs inattaquables.

S'agissant des impôts locaux, l'absence de contrôle et de sanction laissent la place à la fraude et à toutes les dérives.

Ce système dépassé souffre d'un désintérêt de la part des élus locaux qui se contentent de puiser dans une base d'imposition censée être mise à jour par les communes. Les prélèvements de plus en plus nombreux et en constante croissance, vont malheureusement s'accroître avec la décentralisation.

Il ne suffit pas de dire « y en a marre » encore faut-il s'emporter à bon escient. Reprenez vos feuilles d'impositions locales et interpellez ceux qui ont le pouvoir de changer cette aberration.

En 23 ans (*) le conseil municipal a augmenté de 0,62% la taxe d'habitation, baissé la taxe professionnelle, les taxes sur le foncier bâti et le foncier non bâti. Peut-on en dire autant de l'État, de la Région ou du Département ?

(*) détail page 8

COMMUNIQUER AVEC LES ELUS... OU AVEC LA MAIRIE

Permanence du maire, Monsieur Georges GRADELET, le vendredi de 16 h à 18 h

Par ailleurs, une PERMANENCE TELEPHONIQUE est assurée 24/24 par :
Le premier adjoint, Monsieur Louis GENTILHOMME..... : 06 74 79 63 83
Ou le second adjoint, Monsieur Gérard FAIVRE..... : 06 74 79 63 82

Adresse E-mail de la mairie : saintseine.vingeanne@free.fr
Adresse Internet... : <http://saintseine.vingeanne.free.fr>

Secrétariat de mairie : Lundi 10h-12h ; jeudi 9h-12h ; Vendredi 16h-18h
Tél : 03 80 75 89 29

La Poste : 03 80 75 83 55 ; ouverture l'après-midi tous les jours sauf le lundi et le mercredi.
EDF : 08 10 33 30 21 ; **SAUR** : 03 80 68 22 22 ; **SMOM** : 03 80 95 21 10
Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin
DECHETTERIE : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 18h ; le samedi de 14h à 17h

Maternelle : École de Fontaine-Française (5km : Transport scolaire). 03 80 75 90 09
Collège: Fontaine-Française (transport scolaire et cantine). 03 80 75 80 32

CHAMBRES D'HOTES : Château de Rosières (voir site internet)
HÔTEL : voir Fontaine-Française (chef lieu de canton, 5km du village)

LOISIRS : SALLE DES FETES (location salle : Madame Danièle BOUCHARD (03 80 75 88 78)
Club et terrain de foot (voir associations).

Les Associations :

- Les Sapeurs-pompiers.
- Le club du 3^{ème} age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai à la salle des fêtes)
- Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LEVEQUE
- 7, impasse du château, 21610 MONTIGNY sur VINGEANNE : 06 83 26 15 94
- « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
- Les chasseurs.

URGENCES

Pompiers 18 ; Gendarmerie Fontaine-Française : 03 80 75 82 10
Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie, Maternité.
SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15

Santé ...sur la commune de Fontaine-Française (5km) :

- ❖ Docteur BRUNET 23 rue Henri Berger : 03 80 75 93 19
- ❖ SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18
- ❖ Pharmacies : Fontaine-Française : 03 80 75 80 16 , Selongey : 03 80 75 70 52
- ❖ Kinésithérapeute : JJ PARIS : 03 80 75 83 36
- ❖ Infirmière : O. BRULEZ : 03 80 75 84 18
- ❖ Radiologie :VELAY à Gray : 03 84 65 00 38
- ❖ Orthophonie ; Assistante Sociale : services assurés au Centre Social : 03 80 75 83 37
- ❖ MAPA, Maison d'accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

DEPART de Didier JEANNIN



Pour des raisons professionnelles, Didier JEANNIN conseiller municipal, nous a quitté pour rejoindre la Vendée

Didier a offert à l'ensemble du conseil municipal, le verre de l'amitié. Les années passées dans notre commune ont beaucoup compté pour lui, puisqu'il y a construit sa maison et qu'il s'est investi dans le conseil municipal. Parfaitement intégré à l'équipe il a oeuvré dans de nombreuses commissions, en particulier dans celle de la communication en participant notamment à l'élaboration de notre bulletin « SAINT SEINE INFOS »..

S'appuyant sur cette expérience il n'a pas manqué de souligner l'intérêt de la participation active et la différence entre un citoyen et un citoyen élu. Le citoyen, attend beaucoup, le citoyen élu constate à quel point il faut être patient vue la lourdeur, la complexité et la lenteur des dossiers pour obtenir qu'un projet devienne réalité.

Passionné de maquettes, Didier a souhaité laisser une trace de son passage, en offrant en souvenir la maquette de l'écluse N° 29, de St-Seine-sur-Vingeanne, œuvre qu'il a construit lui même et qui sera exposée dans la salle d'attente.

Ces trois années passées au sein du conseil nous ont permis d'apprécier sa capacité d'ouverture, son esprit de synthèse et sa prodigieuse maîtrise de l'informatique. Il est encourageant de constater qu'il existe encore des bénévoles capables de s'investir pour la communauté.

Monsieur le Maire l'a remercié pour son implication dans la vie de la commune, lui a témoigné de nos satisfactions et de nos regrets, en lui souhaitant, ainsi qu'à sa famille, un agréable séjour et une parfaite adaptation dans la commune d'accueil.

* * * * *

L'EAU DE NOTRE ROBINET



Le syndicat d'adduction d'eau de la Haute Vingeanne a été créé en 1949 , et le premier captage a eu lieu en 1953. Le président actuellement en place se nomme Monsieur Marcel BOURGUIGNON.

Les communes alimentées par le syndicat sont : CHAUME ET COURCHAMP, CUSEY, PERCEY-SOUS-MONTORMENTIER, MONTIGNY-MORNAY-LA VILLENEUVE, ORAIN, POUILLY-SUR-VINGEANNE, SACQUENAY, ST-MAURICE-SUR-VINGEANNE, ST-SEINE-SUR-VINGEANNE.

La distribution de l'eau aux abonnés, se fait par un réseau de 37,7 km de canalisation , alimenté par des réservoirs :

Réservoirs semi enterrés : ST-SEINE-SUR-VINGEANNE capacité de : 300 m³, CHAUME : 150 m³, COURCHAMP : 175 m³, ORAIN : 150 m³.

Réservoirs sur tour : ST-SEINE-SUR-VINGEANNE capacité de : 150 m³, MONTORMENTIER : 175 m³, MORNAY : 150 m³.

Une bache à PERCEY de : 300 m³; soit une capacité totale de 1 550 m³.

Alimentée par 2 puits à PERCEY-SOUS-MONTORMENTIER, la station de pompage est équipée de 2 groupes électropompes d'un débit d'exploitation de 20 m³/ heure chacune et de télésurveillance.

Les eaux produites subissent une déferrisation, une filtration sur charbon actif en grains et une chloration.

Le service comprend la production, le traitement, et la distribution de l'eau potable, par contrat d'affermage avec la SAUR France pour une durée de 12 ans soit jusqu'en 2015.

Depuis septembre 2001 , dans le cadre du plan vigipirate, la surveillance des ouvrages a augmenté, la stérilisation de l'eau en sortie de production et sur le réseau est renforcée, la qualité de l'eau est vérifiée de manière permanente. Tous les compteurs réseaux du syndicat ont été munis de têtes émettrices pour permettre la télégestion par satellites.

Afin de déterminer les rendements des différents secteurs du réseau, la pose de 6 compteurs divisionnaires a été réalisée en 2002.

Des contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine sont réalisés par la DDASS. Ils sont effectués sur l'eau brute (ressource avant traitement) sur la production (ressource après traitement) et sur la distribution (prélèvement sur le réseau). Un exemplaire est remis a chaque commune pour affichage public. L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique et la capacité de production est satisfaisante.

Actuellement, on compte 1 080 clients, 99 907 m³ facturés, 1203 branchements, 78 poteaux incendies, et 2 compteurs généraux. Le prix de l'eau au m³ s'élève à 1,295 € H.T., et la part syndicale correspond à 10 % soit 0,12 € H.T. le m³.

* * * * *

ASSOCIATION DES PÊCHEURS DE HAUTE ET MOYENNE VINGEANNE
ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU 14 JANVIER 2004

Ouverture de la séance par le président M. Maitre accompagné du Président de la Fédération de la Côte d'Or. 23 personnes présentent pour 500 adhérents.

Le bilan financier est approuvé à l'unanimité ainsi que les actions de contrôle effectué (103) par le garde privé de la société.

Des modifications ou des changements vont être apportés aux réserves suivantes :

Du déversoir amont de St Maurice-sur-Vingeanne au pont du village.

Sur le ruisseau d'Orain sur les 500m en aval :

Sur la totalité de la « fausse rivière » du lavoir de Montigny-sur-Vingeanne jusqu'en aval de Mornay :

Déplacement de la réserve de Beaumont afin que sa limite aval devienne la limite de réserve amont ;

Remonter la limite de la réserve de St-Seine-sur-Vingeanne de quelques centaines de mètres.

Les autres réserves sont maintenues.

Mise à disposition de secteurs pour la pêche à la carpe de nuit.

Le port de Courchamp, 50m en aval de l'écluse jusqu'à la prise d'eau après le port côté gauche,

Le bief dans sa totalité entre l'écluse de St Maurice et l'écluse de la Villeneuve coté droit (le long de la route)

M Laurent Perrin du Conseil Supérieur de la Pêche (CSP) présente un projet d'étude sur la Vingeanne

Les objectifs sont :

Connaître l'état du peuplement piscicole en place,

Connaître la situation des espèces remarquables (brochet, truite etc...)

Inciter les décideurs à engager une étude diagnostic global visant à concilier les différents usagers.

Moyens mis en œuvre :

Reconnaissance des ouvrages infranchissables, des frayères, inventaire du peuplement par des pêches électriques, mesures thermiques des stations de pêche.

Alevinage 2003 pour les 41 km de rivière

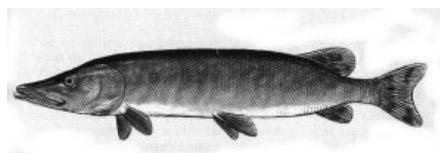
200 kg de truites Fario en mars

200 kg de truites arc-en-ciel en juin

200 kg de tanche

100 kg de brochets

150 kg de sandres



Alevinage pour 2004

Suite aux conseils de L. Perrin l'assemblée décide à l'unanimité de ne déverser pour 2004 que des truites arc-en-ciel : 200kg en mars, 200 kg en juin.

Prix des Cartes :

Cartes	Prix 2004 en €	Prix en 2003 en €	Différence
Carte coup 2 ^{ème} Catégorie	50 €	49 e	1 €
Carte lancer 2 ^{ème} catégorie	62 €	61 €	1 €
Carte 1 ^{ère} catégorie	82 €	81 €	1 €
Carte jeune	24 €	24 €	
Carte journalière	8 €	8 €	
Carte exonérée	7 €	7 €	
Permis journalier	8 €	8 €	
Timbre pêche de nuit	15 €		
Timbre barque	7 €	7 €	

Attention !!!

Nouvelle réglementation :

La pêche sera interdite dans les écluses et 50m en aval

Les jours de fermeture sur les rivières 1^{ère} catégorie seront les mardi et jeudi.

DIVERS:

Le président de la fédération annonce la création d'une future union régionale Bourgogne Franche Comté.

PROTECTION CIVILE

En fin d'année, notre commune a recensé des dysfonctionnements graves dans l'assistance à personne en danger. La lenteur, le choix des moyens d'intervention ont interpellé nos concitoyens. Certains se sont exprimés dans la presse locale, sans toujours diriger les critiques vers les instances responsables.

Monsieur le maire est intervenu par courrier auprès du Préfet, responsable avec le colonel du service départemental d'incendie et de secours (SDIS) de la situation opérationnelle. Copie a été adressée au Président du conseil général, qui a la charge de mettre en place les moyens financiers, ainsi qu'au conseiller général François LAUNOY, président de la commission pompiers au département, et au directeur du Samu, dont les services ont en charge l'analyse des demandes, la régulation, et l'envoi des moyens pour les secours à personnes. (pompiers ou Samu).

Ce courrier a dénoncé les lenteurs, le choix des moyens, le cloisonnement administratif entre les départements limitrophes, (Gray 15 minutes, Dijon 45 minutes), l'absence de médecins pour constater la gravité et l'urgence, et le manque de retour d'information sur les moyens dirigés vers la victime.

Tous ces facteurs contribuent à rendre les missions particulièrement délicates. On peut y ajouter le problème lié aux communications (radios ou téléphonie mobile) ainsi que la difficulté à guider les secours par méconnaissances des lieux.

Pour les accomplir, les pompiers bénévoles font avec les moyens humains et matériels dont ils disposent. De ce fait, ils prennent le risque d'être poursuivis devant les tribunaux pour de multiples raisons.

Le secours à personnes dû au vieillissement de la population et aux accidents de toutes natures représente la moitié des 20 000 sorties effectuées sur le département en 2002. Trop longtemps oubliées, négligées, sous évaluées par les responsables de tous niveaux les structures ne sont plus adaptées.

Il faudra trouver rapidement des solutions pour faire face au manque de volontaires bénévoles à l'augmentation des missions et aux exigences de la population. La contribution de chaque commune au financement va donc devenir conséquente : 4 729 € pour 2004, pour notre commune, sans qu'il soit certain que cela suffise.

Le CPI de Saint Seine, constitué d'une poignée d'irréductibles, équipé de l'essentiel par la municipalité, survit. Pour combien de temps ?

Comme toute organisation, son fonctionnement est régi par des règles. Le CPI est placé sous la responsabilité du SDIS. En intervention dans le canton, il sera sous le contrôle du chef de centre de Fontaine-Française. En aucun cas il n'agit de sa propre initiative sans en référer au SDIS.

Les remarques ou les propos désobligeants entendus ou lus à l'égard des personnels lors d'interventions démontrent la méconnaissance du système. Dommage que ce soit le fait d'individus « spectateurs » particulièrement prompts à la critique.

* * * * *

JOURNÉE DU PATRIMOINE

Comme chaque année, mi août (la date sera précisée le 14 juillet) une journée réhabilitation du patrimoine est programmée et sera organisée par la municipalité.

Les objectifs de cette opération sont : remettre en état un élément du patrimoine commun, de provoquer un moment convivial autour d'une activité utile à la collectivité.

La commission des travaux a plusieurs pistes pour cette année : travaux de débroussaillage autour du lavoir de la poste (remis en état en 2002 et dont les abords ont été aménagés en 2003), travaux de voirie « ruelle Madou », entretien des berges de la Vingeanne.

Si vous avez d'autres idées de « travaux d'intérêt général », n'hésitez pas à nous en faire part.

Les dernières informations concernant cette opération estivale, qui rappelons le, est une démarche citoyenne basée sur le volontariat, vous seront communiquées par voie d'affichage aux endroits habituels et par l'intermédiaire de la presse.

Nous vous remercions par avance de l'intérêt que vous portez et que vous porterez à cette action et nous restons à votre disposition pour toute demande de renseignement.

* * * * *

AFFOUAGISTES

Si vous êtes intéressé par des affouages, vous voudrez bien avoir l'obligeance de déposer votre candidature en mairie avant le 1^{er} septembre.

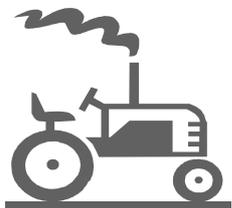
La quantité de bois de chauffage proposée étant très importante, nous devons répartir sa fabrication entre les affouagistes de la commune et les personnes extérieures pour l'excédent.

* * * * *

CORRESPONDANT DEFENSE.

Le gouvernement a institué en 2003 la mise en place d'un correspondant Défense dans toutes les communes. C'est un élu mandaté par le conseil municipal. Il a pour mission d'apporter une information à ceux qui le souhaitent et d'assurer un lien entre la société civile et la défense. Un site est à disposition sur internet : <http://www.defense.gouv.fr>. Le représentant désigné pour le conseil municipal étant : Louis GENTILHOMME.

TRACTEUR,



Après de longues années de bons et loyaux services, le vieux John Deere a montré des signes de très grande fatigue. Les manifestations étant de plus en plus alarmantes, fumée, fuite d'huile, tapage affolé des pistons, refus obstiné du démarrage, éléments de sécurité et de confort particulièrement surannés, le diagnostic a été sans appel : mise à la retraite d'office et mis en vente pour pièces détachées au plus offrant. Il fallait lui trouver un remplaçant, la providence étant avec nous, il fut rapidement identifié, examiné, testé par deux experts.

Les conclusions, et l'assurance par le concessionnaire de la remise en état des observations formulées nous a permis de faire l'acquisition d'un tracteur Renault. Arrivé pour Noël, il a commencé sa carrière dans la neige et nous espérons le garder aussi longtemps que son prédécesseur.

FINANCEMENT DES COLLECTIVITÉS LOCALES.

Impôts locaux : qui paie quoi ?

Les dernières élections ont mis en évidence l'ignorance des électeurs (et de certains candidats, ce qui est plus grave) du mode de financement des collectivités locales (communes, communautés de communes, conseil général, conseil régional...).

Cette fiscalité est basée sur la valeur locative des biens (habitation et terres) ainsi que sur l'outil professionnel. Vous trouverez le détail de ces prélèvements sur votre taxe d'habitation et sur votre taxe foncière. Vous remarquerez que seuls les propriétaires participent au financement du conseil régional, puisque le prélèvement sur la taxe d'habitation a été supprimé en 2001.

Il est important de souligner que la mise à jour de ces valeurs locatives dans une commune afin de rétablir une certaine équité, provoque des déséquilibres au sein des collectivités, car les critères d'appréciation, qui sont très subjectifs, peuvent différer très fortement suivant les CCID (commissions communales des impôts directs).

Le conseil municipal dénonce haut et fort ce système d'imposition qui déresponsabilise les élus.

Collectivités concernées et prérogatives :

La région Bourgogne :

Superficie : 31 582 km².

Nombre d'habitants : 1 624 900.

Représentation : 57 conseillers régionaux élus de 4 départements.

Siège : Dijon.

Ses compétences :

- la formation et l'éducation.
- L'économie et le tourisme.
- Le développement du territoire.
- La culture, les sports et les loisirs.

Comment est financée la région ?.

- par la fiscalité régionale : 29,46%
- impôts directs : 17,28%
- compensations fiscales : 2,45%
- cartes grises : 9,73%
- par l'État : dotation de 58,57%
- compensation TVA de 1,71
- dotation équipements scolaires : 3,55%.
- dotation générale de décentralisation : 12,2%.
- dotation globale de fonctionnement : 40,26%.
- par emprunts : 6,57%.



- autres : 5,39

Au niveau local, qui participe au financement de la région ?

- les propriétaires fonciers (foncier bâti : 2,28%, non bâti : 5,72%).
- Les entreprises : taxe professionnelle (1,69%).

À noter que les locataires ne paient pas pour la Région.

Le département de la Côte d'Or :

Superficie : 8 763 km².

Nombre d'habitants : 506 755.

Représentation : 43 conseillers généraux élus des cantons.

Siège : Dijon.

Ses compétences :

- l'éducation (collège, ramassage scolaire).
- l'infrastructure et les transports.
- solidarité et famille.
- le patrimoine.
- le tourisme et la culture.

Au niveau local, qui participe au financement du département?

- les propriétaires fonciers (foncier bâti : 10,65%, non bâti : 23,09%).
- les locataires : taxe d'habitation (6,5%).
- les entreprises : taxe professionnelle (6,24%).

La communauté de communes du « Val de Vingeanne »:

Superficie : 184 km² (le canton de Fontaine-Française).

Nombre d'habitants : 2 690.

Représentation : 27 conseillers élus des 11 communes.

Siège : Fontaine-Française.

Comment est financée la communauté de communes ?.

- par l'État : dotation globale de fonctionnement.
- par les impôts locaux. TH : 1,002%, TFB : 2,075%, TFNB : 5,309%, TP : 1,722%.

Notre participation est de 13 137€, soit une moyenne de 28€ par habitant.

En 2004 l'ensemble des habitants de Saint-Seine participeront à hauteur de 103 906€ au financement des collectivités locales autres que la commune.

* * * * *

RALLYE DÉCOUVERTE

Les associations de Saint-Seine participent à l'organisation, le 19 juin, d'un rallye voitures et vélos qui se déroulera dans un périmètre : Fahy/Vars/Autrey/Poyans//Broye-les-Loups/Saint-Seine.

Le but étant de faire découvrir notre environnement, notre patrimoine et nos spécialités aux participants, nous encourageons les personnes à faire part de leurs idées aux responsables des associations.

La journée se terminera à Vars par un repas dans le cadre de la fête de la musique.

* * * * *

FINANCES COMMUNALES

Le compte administratif 2003 fait apparaître un taux de réalisation des dépenses d'investissement de plus de 91,4% ; le détail pour les postes principaux est le suivant :

- achat d'un tracteur : 12 678€
- fin des travaux du cimetière : 2 268€
- travaux ONF : 5 771€
- voirie : 5 508€
- aménagement de la fontaine de la rue de l'abreuvoir : 4 790€

BUDGET 2004 :

Le budget 2004 est en nette augmentation par rapport à 2003 en raison de la mise en place d'un budget particulier pour le futur lotissement de la route du Cornot. L'avance de 101 000€ qui est faite pour cette opération sera remboursée à la vente des terrains et avec la participation des propriétaires limitrophes de ce lotissement, dans le cadre de la PVR.

Les dépenses : investissement + fonctionnement = 489 991€

Les recettes : investissement + fonctionnement = 545 626€

Le financement provient :

- de la dotation globale de fonctionnement
- du fonds de compensation de la TVA
- des subventions d'investissement
- de la vente de bois
- des compensations de l'exonération de taxes.
- des impôts locaux.
- de la participation au financement du service des ordures ménagères.
- de la redevance assainissement. (ces deux dernières lignes sont des participations extra-communales).

Église :

Le problème des travaux de l'église est maintenant lié aux nouvelles dispositions du Conseil Général concernant l'entretien du patrimoine côte d'or. Une étude est en cours pour classer les bâtiments qui bénéficieront d'une subvention de 95%. L'inscription des travaux au budget ne pourra donc se faire qu'après la mise en place des nouvelles règles définissant les participations de chacun.

(*) détail de la tribune du conseil :

1981 : taxe d'habitation = 4,38%, taxe sur le foncier bâti = 12,1%, taxe sur le foncier non bâti = 29,5%, taxe professionnelle = 19,7%.

2004 : taxe d'habitation = 5%, taxe sur le foncier bâti = 11,59%, taxe sur le foncier non bâti = 28,12%, taxe professionnelle = 7%.

* * * * *

LOTISSEMENT

Le conseil municipal a décidé de lancer la réalisation d'un lotissement le long de la route du Cornot et le nom retenu est « lotissement des VAUSSELOTES ». L'étude du cabinet de géomètre définira le nombre de lots (cinq ou six d'une superficie moyenne de 1 300 à 1 500m²) et leur disposition. Le prix de vente au m² dépendra du montant total des travaux ; il pourrait se situer entre 20 et 22€, hors frais de notaire.

Il est possible de mettre une option sur une parcelle dès maintenant.

La zone urbanisable comprend les terrains contigus à cette opération qui sont de ce fait soumis à la PVR.

Ce projet de lotissement a mis en lumière la non conformité du réseau d'eau qui alimente la petite rue de Belle Charme où le diamètre des buses en place est insuffisant pour alimenter une bouche à incendie. La mise aux normes est sous la responsabilité de la DDA ; une malfaçon qui sera encore payée en partie par la commune ! Une étude est en cours pour remédier à ce problème.

* * * * *

TRANSFORMATEUR

L'étude pour la réhabilitation du transformateur de la rue de Belle Charme n'est pas abandonnée. Nous attendons le résultat de l'étude de l'alimentation électrique du futur lotissement, pour prendre une décision à partir des projets présentés.

* * * * *

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE VINGEANNE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE VINGEANNE MODE D'EMPLOI

Depuis le premier janvier 2004, le SIVOM du canton de Fontaine Française a laissé place à la nouvelle communauté de communes du Val de Vingeanne.

Cette forme d'EPCI (établissement public de coopération intercommunal) apporte davantage de possibilités de développement pour le canton de par la souplesse de gestion, le montage du budget, le nombre de compétences qu'il revêt

Afin de gérer au mieux la Communauté de Communes, il a été créé le Conseil Communautaire composé de 27 membres, issus des Conseils Municipaux des 11 communes du canton. Tenant compte de la population des villages, le nombre des conseillers communautaires est variable, St Seine en compte trois, tout comme Bourberain et Montigny, seule la commune de Fontaine Française a 4 représentants, les autres villages 2.

Le conseil communautaire a décidé la création de 6 commissions de travail :

- Finances et affaires économiques
- Action socio-culturelle, affaires sociales, famille jeunesse
- Scolaire et sportive
- Environnement (déchets, Vingeanne, voirie)
- Affaires touristiques
- Appel d'offres

Le bureau est lui composé du Président de la Communauté (François LAUNOY), des présidents de commission plus les autres maires, pour un total de 11 personnes.

Vos représentants sont présents et actifs dans les commissions suivantes :

Mr Georges GRADELET : commission « action sociale (président) »

Mr Gérard FAIVRE : commission « environnement » et « finances, affaires économiques ».

Mr Christian CHARLOT : commission « action sociale (rapporteur) » et « finances, affaires économiques ».

Par ailleurs, il est à noter que Mr Gérard FAIVRE est représentant de la Communauté de Communes au SMOM (syndicat mixte des ordures ménagères).

Les délégués suppléants sont Mrs GENTILHOMME, PALIOT et Mme JEAN.

Les commissions travaillent les dossiers, le Bureau les valide avant le passage devant le conseil communautaire.

Les recettes de la Communauté de Communes proviennent de la dotation générale de fonctionnement de l'État, des produits des ses biens meubles et immeubles, des ressources fiscales (4 taxes)

Le pourcentage des quatre taxes a été voté lors du Conseil Communautaire du 22 mars dernier. Il apparaîtra une ligne supplémentaire sur la feuille d'impôts locaux, c'est une taxe directe (auparavant, une somme par habitant était reversé par la commune au SIVOM, c'était une taxe indirecte).

Pour 2004 :	taxe habitation :	1,002 %
	taxe sur le foncier bâti	2,075 %
	taxe sur le foncier non bâti	5,308 %
	taxe professionnelle	1,722 %

Ce qui assurera à la Communauté de Communes un produit fiscal de 117 899 euros par rapport à un budget de 326 019 euros.

Nous apporterons des précisions quant aux premières actions entreprises par la Communauté de Communes au cours des éditions suivantes de notre journal et lors des réunions publiques.

* * * * *

SITE INTERNET DE FONTAINE-FRANÇAISE

Un particulier a développé un site internet pour Fontaine-Française. Les coordonnées sont les suivantes :

<http://perso.wanadoo.fr/fontainefrançaise/accueil>

* * * * *

ORGANIGRAMME du CONSEIL COMMUNAUTAIRE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE VINGEANNE

**B
U
R
E
A
U**

PRESIDENT

François LAUNOY
Fontaine-Française

Vice Président	Vice Président	Vice Président	Vice Président
Roland CHAPUIS Dampierre	Georges GRADELET Saint-Seine	Jean Louis COMPARON Saint-Maurice	Roger RAILLARD Montigny

Autres membres du bureau

Robert MARICHY Bourberain	Aimé CHEVEAU Chaume	Michel BORDERELLE Orain	Jean-Pierre PATEY Pouilly	Laurent MAILLARD Fontenelle	Dominique MATIRON Licey
---------------------------------	---------------------------	-------------------------------	---------------------------------	-----------------------------------	-------------------------------

**C
O
N
S
E
I
L
C
O
M
M
U
N
A
U
T
A
I
R
E**

**C
O
M
M
I
S
S
I
O
N
S**

Commission
Finances

François LAUNOY
Christian CHARLOT
Jean Louis COMPARON
Gérard FAIVRE
Robert MARICHY
Jean Pierre PATEY
Nicolas URBANO

Commission
Action Sociale

Georges GRADELET
Christian CHARLOT
Michel BORDERELLE
André JOURDHEUIL
Josette ORMANSAY
Gilles PERRIN

Commission
Scolaire et Sportive

Roland CHAPUIS
Aimé CHEVEAU
Isabelle GIDA
André JOURDHEUIL
Laurent MAILLARD
Gilles PERRIN
Guy TASSIN

Commission
Environnement

Roger RAILLARD
Georges APPERT
Philippe COUTURIER
Gérard FAIVRE
Pierre JEANDET
Laurent MAILLARD
Dominique MATIRON
Jean Pierre PATEY
Nicolas URBANO

Commission
Tourisme

Jean Louis COMPARON
Christophe CADET
Philippe COUTURIER
Marc GERARD
Serge GOUDIER
Jean Marie HUGOT
Pierre NOUVEAU

Commission
d'appel d'offres

Michel BORDERELLE
Marc GERARD
Nicolas URBANO
Aimé CHEVEAU
Jean Pierre PATEY
Roger RAILLARD

ADSL

Réponse de France Télécom à une question du Maire concernant le haut débit.

France Télécom
Direction Régionale de Bourgogne

Affaire suivie par Alain Charton
Dijon, le 26 février 2004

Monsieur le Maire,

J'ai reçu avec le plus grand intérêt votre courrier concernant l'ADSL et je viens par la présente vous apporter un éclairage en la matière.

Je comprends votre regret d'avoir appris à l'occasion de l'ouverture de Fontaine-Française à l'ADSL qu'une grande partie de votre commune ne pourrait pour autant bénéficier de ce nouveau service.

En effet, hormis une quinzaine de lignes, qui sont rattachées directement au central de Fontaine-Française, la localité de Saint-Seine-sur-Vingeanne est raccordée au réseau de France Télécom par l'intermédiaire d'un dispositif technique spécifique qui ne permet pas actuellement la fourniture de l'ADSL..

La suppression progressive de ces dispositifs est à l'étude mais, à ce jour, aucun investissement de cet ordre n'est programmé à court terme à Saint-Seine-sur-Vingeanne.

Cependant, compte tenu de sa politique volontariste de déploiement du Haut Débit et pour répondre aux préoccupations en matière d'aménagement du territoire, France Télécom a développé une offre de solutions Internet Haut Débit par satellite qui permet notamment de répondre aux besoins des collectivités isolées dans ce domaine.

Nous restons à votre entière disposition si vous souhaitez poursuivre avec nous les investigations concernant cette possibilité.

Enfin, au sujet de votre question sur les courants porteurs, je me permets de vous préciser qu'il ne s'agit d'un service ni proposé ou ni étudié par France Télécom.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Jérôme Barré
Directeur Régional

* * * * *

NUISANCES CANINES



Nos amies les bêtes seront toujours les bienvenues dans notre environnement, elles doivent y trouver toute leur place. Pour cela les possesseurs de chiens, en particulier, sont tenus de prendre, au regard de l'arrêté préfectoral n° 99.242 du 16 juin 1999, toutes les mesures propres à éviter une gêne pour le voisinage (odeurs, déjections, aboiements).

Nous constatons avec regret que ces compagnons ont une fâcheuse tendance à laisser des traces de leur passage sur les trottoirs mais aussi sur les pelouses et les plates-bandes d'autrui. Nous rappelons qu'il est interdit de laisser divaguer les chiens et les chats (articles L221-23 et 215-5 du code rural).

Nous espérons que le bon sens prévaudra pour que chacun puisse vivre sa liberté en respectant celle des autres.

* * * * *

RÉUNION PUBLIQUE

Une réunion publique aura lieu courant octobre ; vous serez avertis par voie d'affichage.

Un des thème abordé sera le financement des collectivités locales. Il sera également fait un compte rendu de l'analyse du questionnaire joint à ce « Saint Seine Infos ». Vous pouvez dès à présent soumettre vos questions soit au secrétariat de mairie, soit aux conseillers.

* * * * *

On tue le couchon
Scène humoristique en patois, époque 1900
(extrait du livre de Serge MINET « Franxault en Bourgogne, édition Gunten)

Avec l'accord de l'auteur, cet extrait a été modifié pour adapter certaines expressions de la région de Saint-Jean-de-Losne au patois local qui diffère quelque peu. Les mots sont écrits phonétiquement. Vous pourrez nous faire part de vos remarques pour le prochain numéro qui vous donnera la traduction en français.

-« Dis vô, not'mâtre, y'ai bé longtemps qu't'ai r'gardé dans ton sailou en descendant ai lai cève ? disaut lai mère Paul ai son vaille quêque jô aivant Pâques.
-Nin,qu'ai dit...Mâ quâque tu m'demandes ?
- Pace que j'ons pu ran qu'un quart'ée d'lâe pou fini l'mouaie... Y faudrait te d'mainme bé songer ai tuer not'couchon. T'ai vendu l'autre ; ç'tu ci s'ânnue dans sai seue; ai daigne mouain; ai veu pu guère prenre ai ç't'heure.
- Mâ, Julie, t'ai p't-ète bé raison... Mâ vouailai, quand faudrau l'tuer ?... Tu voudraue que ça seue fait pou Pâques.. Jeudi que vint me convindraue bé...
- Mâ nin, tu n'y songes pâ ?...ça l'jeudi saint... On ne vai pâ tripeuter et maiger d'lai couchenâille ce jô lai..
- Samedi aiprée, ça t'convindraue ?...
- Bé sûr, cé peut ailler... Les quioches sont r'venues de Rome ; on pourôt faire grâs..., et peu ça n'ferau pâ causer les gens... On pourôt bé nous régaler l'jô d'Pâques et inviter les cousins ai v'ni méger aiveu nô.
- Eh bé ! baille c'ment çai. »
Aivant lai neu, le père Paul s'en vai trouver Palot, ça c'tu que saigne léés couchons du pays d'peue des années.
- «Dis don, vaille, tu sai libe samedi ?...
- Ah! J'te vouai v'ni..., tu veux maiger d'lai grillade pou Pâques, qu'disôt Palot... Eh bé ! ça baille... T'ai bé fait d'veni ai c't'heure... I faudrait bé que j'réguse mes outils d'aivance, et peu, écoute me bé...I faudrait que j'commencin d'bonne heure... ; j'voudraue bé aivouai fini aivant midi...
-Quement qu'tu voudrai...J'ainme mieux cé... »
En r'venant vé che lu, l'père Paul prévint ses vouaisins pou l'lendemain maitin et r'commande ai sai fânne de pâ trop baillé ai daigner au couchon, juste aissée pou qu'ai n'grogne pâ lai neuve et n'faisè pâ sauter lai pôte d'son auge, quement sai déjai arrivé, quand on tardaut d'l'y bailler ai maiger.
L'samedi, ai cinq heures du maitin, l'père Paul saute ai bas de son leï et, pendant que sai fânne fesaut bouilli l'café, y aiment le grand cuvier devant lai seue, préparaut lai civére et disposaut su l'harbe, su l'bôe de lai rue, aine dizaine de bouts d'bô, pou étendre l'couchon aine fouai tué et le friller aiveu aine botte de paille.
(Janvier 1951. Félicien Boissard, grand-oncle de l'auteur.

* * * * *

ASSOCIATIONS - VIDE GRENIER

L'association « Saint-Seine à la recherche du temps » remercie toutes les personnes qui ont participé au deuxième concours de belote. Leur présence est un encouragement pour les bénévoles qui ont oeuvré pour rendre cette soirée agréable.

En accord avec les autre associations, un troisième vide grenier est programmé le 4 juillet prochain. Souhaitons qu'il connaisse le même succès que les précédents. Dès à présents les bénévoles s'affairent pour que tout soit prêt à temps.

Après le traditionnel 14 juillet l'association organisera le dimanche 22 août un concours de pêche et un repas comme les années précédentes, sur les bords de la Vingeanne.

Les résultats encourageants des manifestations précédentes permettent à l'association de réaliser son objectif, à savoir l'achat de vasques et de jardinières pour le fleurissement du village.

* * * * *

NETTOYAGE DE PRINTEMPS

« On va par où ? » s'interrogèrent et s'impatientèrent les enfants.

Ce samedi 17 avril, le 2^{ème} nettoyage de printemps a connu un vrai succès, avec encore une récolte bien trop importante de sacs plastiques, bouteilles, ferraille, papiers et autres objets divers ; malgré les leçons de civisme.

La conseil municipal remercie tous les enfants et les bénévoles qui ont participé à cet après-midi récréatif, clôturé par un goûter dans la cour de la mairie.

* * * * *

FOOT-BALL

Après une première saison à ce niveau, le FC Vingeanne termine à la 5^{ème} place de son groupe. Belle performance pour les joueurs d'OUMAR qui, après être montés d'une division la saison dernière, se maintiennent honorablement dans la première moitié du classement.

Handicapée par pas mal de blessures, l'équipe 1 du FCV a un peu raté la première partie de saison, mais s'est rattrapée, fort à propos, après la trêve hivernale.

Merci aux supporters, rendez-vous à la rentrée. À noter le méchoui, le 8 août prochain à Saint-Seine.

* * * * *

REMERCIEMENTS

La municipalité remercie tous les membres de l'association « Saint-Seine à la recherche du temps » pour la mise en place des vasques dans différents endroits de la commune : au pied des escaliers de l'église, au lotissement du Creux Jeanneton et à l'angle de la rue de Rosières et de la rue Basse.

Ces initiatives participent à l'embellissement de notre Village améliorant ainsi le cadre de vie de chacun.

* * * * *

LES NOUVEAUX ARRIVANTS

Monsieur et madame Franck LEONARD : rue du Mur
Monsieur et madame Eric COUVEZ : 5, petite rue de Belle Charme
Monsieur et madame Patrick NOVIANT : 5, rue Basse
Monsieur et madame Jérôme MONIOTTE : boulangerie
Monsieur et madame Yan BRUNET : lotissement (ex FRISONI)
Madame Nelly CAGNANT : 1, rue Basse
Monsieur et madame Nicolas LAB : lotissement (ex JEANNIN)
Monsieur et madame Jean-Pierre BLANCHARD (petite école)

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en mai 2004 : **352**



Naissances : Jeanne LEONARD le 25 janvier 2004
Baptiste GAUTHIER le 26 janvier 2004
Jade VOELTZEL le 18 avril 2004

* * * * *

Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

Est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois et fait l'objet, en moyenne, de cinq réunions d'une heure trente chacune.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME
Gérard FAIVRE
Michèle BROUDY
Christian CHARLOT

Il est de coutume de faire présider la dernière séance de travail par Monsieur le Maire.